Envoyé en préfecture le 29/10/2024 Reçu en préfecture le 29/10/2024

Publié le

ID: 084-200044402-20241024-2024\_28-DE

### REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE VAUCLUSE



NOMBRES DE MEMBRES En exercice : 41 Qui ont pris part à la Délibération : 9

Date de la convocation : le 17/10/2024 Date d'affichage : le 17/10/2024

#### Objet:

## N° 2024-28 Acquisition de la parcelle D1011 sur la commune de Bédarrides

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture

Loi du 5 avril 1884 - Article 56

### EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Comité Syndical du Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale

## Séance du jeudi 24 octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre octobre à 9 heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil d'Entrechaux, sous la présidence de Monsieur Jean-François PERILHOU, Président. Ce comité syndical fait suite à une première réunion tenue le 17 octobre à 9 heures n'ayant pas permis de réunir le quorum. Cette seconde réunion est donc libérée des règles liées au quorum.

## **ÉTAIENT PRÉSENTS (9):**

Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat (2) : BERARD Jean, GEEL Cyrille

Pays d'Orange en Provence (0):

Communauté de Communes Vaison Ventoux (3): PERILHOU

Jean-François, RAINERI Gérard, ROUX Alexandre

Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale (4): CHARRASSE Daniel, CORNAND Jean

Jacques, DONZE André, GIRARD Elie

<u>Communauté de Communes Aygues Ouvèze en Provence (0)</u>:

Communauté de Communes Ventoux Sud (0):

Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin (0):

# **EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR (0):**

#### EXCUSES (5):

<u>Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat (1):</u> ESPENON Evelyne

<u>Pays d'Orange en Provence (2)</u>: CAMBON Alexandra, MARQUOT Xavier

Communauté de Communes des Baronnies en Drôme

Provençale (1): PEYRON Roland

Communauté de Communes Vaison Ventoux (0):

Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin (1):

FLAGEAT Patrice

#### Secrétaire de séance :

M. Alexandre ROUX

Envoyé en préfecture le 29/10/2024 Reçu en préfecture le 29/10/2024 Publié le

ID: 084-200044402-20241024-2024\_28-DE

### Monsieur le Président expose :

La parcelle cadastrée D 1011 sur la commune de Bédarrides présente une surface de 300 m² classée en landes. La totalité de la parcelle est inclue dans l'emprise de la servitude d'utilité publique visant la gestion du système d'endiguement de classe Be de l'Ouvèze de Violès à Bédarrides.

Sur proposition initiale de la propriétaire, souhaitant céder son bien, il est proposé de procéder à l'acquisition pour un montant de 270€, soit 0.90 € du m².

Les frais administratifs liés à cette acquisition sont estimés à 660  $\varepsilon$ 

Il est proposé au Comité Syndical d'acter l'acquisition de cette parcelle et autoriser M. le Président à signer tout document lié à cette acquisition.

#### Résultat du vote:

Abstention: 0 Contre: 0 Pour: 9 Suffrages exprimés: 9

# LE COMITÉ SYNDICAL,

Vu l'avis du bureau du 8 octobre 2024,

Vu la note transmise aux délégués,

Vu l'exposé de Monsieur le Président en séance,

Vu le résultat du vote,

#### A l'unanimité

APPROUVE l'acquisition de la parcelle D 1011 sur la commune de Bédarrides pour un montant de 270€,

DONNE tous pouvoirs à M. le Président pour signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.

> Fait et délibéré les jours, mois, an ci-dessus, Pour extrait conforme,

Le Président, Jean-François PERILHOU

Le Secrétaire de séance, Alexandre ROUX



